

Réunion du 24 juin 2013

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient  
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN

Procuration(s) :

Monsieur Sébastien ZAEGEL ayant donné pouvoir à Monsieur Guy-Dominique KENNEL, Monsieur Roland BRENDLE ayant donné pouvoir à Docteur Gérard SIMLER

Excusé(s) :

Madame Alice MOREL

Absent(s) :

Rapporteur :

**N° CG/2013/11 - Lutte contre la pollution de l'air - Effet de serre - 2312  
Plan climat énergie territorial (PCET) du Bas-Rhin**

Après en avoir délibéré, le Conseil Général :

- prend acte des avis favorables formulés par le préfet de Région et le président du Conseil Régional d'Alsace concernant le diagnostic carbone et le Plan climat énergie territorial (PCET) du Bas-Rhin
- confirme sa volonté de poursuivre les actions engagées pour optimiser les consommations d'énergie et réduire les émissions de gaz à effet de serre, tant en matière d'exemplarité dans le cadre de l'Agenda 21 départemental que dans le cadre de ses politiques publiques
- confirme sa volonté de travailler dans ce domaine avec l'ensemble des partenaires de la collectivité, à l'échelon départemental et dans les territoires
- approuve les enjeux du PCET :
  - . enjeu 1 : faire preuve d'exemplarité
  - . enjeu 2 : agir dans le cadre des compétences départementales
- décide la mise en œuvre d'un PCET, sous l'égide du Comité de pilotage "Agenda 21" associant les quatre vice-présidents de pôle et les cinq directeurs généraux adjoints

- approuve le projet de plan d'actions proposé pour le PCET, tel qu'il est présenté dans le document annexe au rapport, intitulé "Plan climat énergie territorial du Conseil Général du Bas-Rhin", dont les actions sont les suivantes :

\* diminuer la consommation d'énergie du patrimoine départemental

- . mettre en œuvre un programme de travaux d'économies d'énergie sur les bâtiments départementaux
- . "bonus énergie" : améliorer la gestion et l'usage de l'énergie dans les collèges
- . améliorer la gestion et l'usage de l'énergie dans les autres bâtiments départementaux

\* favoriser les déplacements alternatifs à la voiture des agents du Département

- . favoriser l'usage des modes alternatifs pour les déplacements domicile-travail et changer les pratiques de déplacement professionnel

\* développer de nouvelles organisations du travail qui impactent les déplacements

- . visioconférence : développer l'usage des outils en place
- . télétravail : conduire une étude de faisabilité à l'échelle du Département

\* agir sur la consommation énergétique des ménages à domicile

- . favoriser la prise en compte de l'énergie dans les logements neufs
- . aider les propriétaires privés, occupants ou bailleurs, à réhabiliter leurs logements
- . travailler en partenariat avec les bailleurs sociaux
- . améliorer le repérage des logements susceptibles d'être des épaves énergétiques
- . mobiliser entreprises et artisans en faveur des économies d'énergie
- . sensibiliser le grand public
- . accompagner les ménages dans leurs changements de pratiques
- . former les professionnels du domaine social et leur fournir des outils
- . intervenir auprès des publics précaires

\* favoriser les transports et déplacements alternatifs à la voiture

- . poursuivre la mise en place du Transport en site propre Ouest (TSPO) et engager d'autres projets de priorisation des cars
- . permettre à l'usager d'accéder à une information exhaustive sur l'ensemble des transports en commun du territoire alsacien
- . harmoniser et mutualiser les pratiques tarifaires avec les autres autorités organisatrices de transport (AOT)
- . développer l'usage quotidien des modes de déplacement doux
- . renforcer les pratiques de covoiturage dans le Bas-Rhin
- . favoriser l'élaboration de Plans de déplacements d'entreprise (PDE)
- . accompagner la mise en place de Plans de déplacements de collègue (PDC)

\* agir au niveau de l'aménagement et de l'urbanisme

- . élaborer un schéma départemental d'aménagement durable du territoire (SDADT)
- . développer l'articulation entre le TSPO et les territoires traversés, en matière de transports, d'aménagement et d'urbanisme
- . intégrer les enjeux énergétiques dans la gestion des zones d'activités

\* soutenir une agriculture écologiquement responsable

- . consolider l'agriculture périurbaine et développer les circuits courts
- . économiser l'énergie et promouvoir les énergies renouvelables
- . développer l'agriculture biologique et réduire l'utilisation des produits phytosanitaires et engrais azotés

- \* anticiper les effets du changement climatique
- . avec l'Association pour la surveillance et l'étude de la pollution atmosphérique en Alsace (ASPA) : suivre l'évolution de la qualité de l'air, des émissions de gaz à effet de serre et des consommations d'énergie
- . lutter contre l'érosion des sols et les coulées de boues.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20130624-78199-DE-1-1\_0  
Acte certifié exécutoire au : 08/07/13